

technique de révision

Par **Delph**, le 17/01/2005 à 11:44

Je voudrais avoir des avis sur votre technique de révisions notamment pour le droit constitutionnel.. j'ai du mal merci.

Par **Olivier**, le 17/01/2005 à 11:53

c'est plus de la méthodo donc je déplace.... En plus si tu avais utilisé la fonction recherche on a déjà un topic sur les révisions !

Par **Delph**, le 17/01/2005 à 12:52

excuse !

Par **Olivier**, le 17/01/2005 à 12:53

acceptées

Par **Delph**, le 17/01/2005 à 13:01

il te va bien ton avatar :wink:

Par **jeeecy**, le 17/01/2005 à 14:16

ma technique de révision, c'est regarder un DVD, la télé, aller boire un verre...

non sérieusement il s'agit de comprendre ton cours en le relisant puis refaire les TDs à 0

et des que tu ne comprends pas un truc => Juristudent!!!

il faut également travailler sur les annales (la encore Juristudent...)

voila

Par **margo**, le 25/01/2005 à 10:48

Ce qui est très utile (je ne l'ai compris qu'à près parce qu'au début c'est très fastidieux!) c'est en civil d'aller systématiquement chercher dans les jurisclasseurs s'il n'y a pas un commentaire de l'arrêt que tu as à étudier.

En t'imprégnant de toutes les différentes idées que peuvent avoir les praticiens sur une question de droit, tu es beaucoup plus à même de critiquer l'arrêt. Ce qui en veut pas dire que tu vas recracher tout ce qu'ils ont dit comme un perroquet, mais ça te donne des idées et fait marcher ton esprit critique.